courrier Sud

Bulletin Trimestriel n° 89

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction
Isabelle Andriot
Laurence Denès
Pierre Changey

Directeur de publication
Pierre Changey

Dispensé de timbrage | nom du site de dépôt

Journal imprimé par nos soins

juin 2022

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Union syndicale Solidaires

Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

SOMMAIRE

- Édito ..... p. 1
- Affectation : les vœux des AESH doivent être respectés ! ..... p. 2
- Situation des personnels AESH et demande d'audience ..... p. 3
- Concours de recrutement des enseignantes : après 5 ans de *prof bashing*, le métier n'attire plus ..... p. 4
- Scandale des *Job dating* : la conséquence d'années successives de casse du service public ..... p. 5
- Salaires : qu'attendre des annonces du ministre ? ..... p. 6
- Blanquer aspergé de crème Chantilly : SUD exige l'abandon de toutes les poursuites ..... p. 7

Bye Bye Blanquer… et alors ?

Le printemps dernier aura vu le départ du ministre le plus réactionnaire de ces dernières décennies. La répression ne cessera pas pour autant, le libéralisme frappera toujours à la porte des classes. Le nouveau ministre semble obéir le doigt sur la couture à Macron et aux anciens directeurs de cabinet toujours en place. La valse des recteurs-rectrices n'a pas été entamée.

Une lycéenne interrogée et réprimandée dans son propre lycée par la gendarmerie parce qu'elle a osé interpeller Macron en public ; deux collègues en pleine tourmente parce qu'ils ont entarté Blanquer ; des collègues réprimés, l'un parce qu'il récite de la poésie en conseil d'administration, l'autre pour « terreur syndicale » ; les familles sans pap' expulsées ; les précaires non titularisé·es ; les AESH sans statuts ; du « job dating » pour combler les trous engendrés par des politiques libérales successives…

Voilà des combats encore à mener pour Sud Éducation et nous serons au rendez-vous, dans la lutte.

Affectation : les vœux des AESH doivent être respectés !

La fin de l'année approche et les personnels AESH s'inquiètent de leur affectation à la rentrée prochaine. La poursuite du déploiement des PIAL et la mutualisation des moyens accroissent cette inquiétude des personnels.

SUD éducation dénonce l'hétérogénéité des conditions d'affectation selon les départements. Les départements doivent d'une part communiquer des critères d'affectation transparents des personnels AESH et d'autre part mettre en place des fiches de vœux d'affectation pour les personnels AESH.

Le manque de personnels AESH est criant et les affectations arbitraires conduisent à dégrader encore les conditions de travail des personnels.

Pour SUD éducation, les personnels AESH qui souhaitent exercer dans le premier degré doivent être affectés prioritairement dans le premier degré, et de même pour celles et ceux qui souhaitent travailler dans les collèges et lycées. De plus, la formation des personnels aux différents types de handicap, la stabilité des équipes et les contraintes géographiques doivent guider l'affectation des personnels.

Les personnels AESH ne sont pas des « pions » : il est inacceptable que l'administration les déplace d'une école à un collège ou à un lycée… en cours d'année ou d'une année à l'autre. Cette politique de réaffectation permanente sans raison, menée dans certains départements, dégrade très fortement les conditions d'accompagnement des élèves qui ne bénéficient plus d'une continuité pourtant nécessaire.

Enfin, dans de nombreuses académies, les PIAL comprennent à la fois des établissements relevant de l'enseignement public et de l'enseignement privé. SUD éducation dénonce fermement l'affectation des personnels recrutés par les services départementaux de l'État dans des écoles et établissements relevant de l'enseignement privé.

SUD éducation revendique des critères d'affectation transparents et la tenue de Commissions Consultatives Paritaires pour étudier les affectations des personnels afin de garantir l'égalité de traitement entre tou·tes.

Les conditions de travail de plus en plus dégradées des AESH sont un frein supplémentaire à la réalisation d'une école pleinement inclusive, c'est-à-dire qui se donne les moyens d'accueillir tou·tes les élèves. Sans moyens réels et à la hauteur des besoins, l'école inclusive n'est qu'un slogan.

Pour les AESH, SUD éducation revendique

➜ la création d'un statut d'éducatrice/éducateur scolaire spécialisé·e et une titularisation sans condition dans un corps de fonctionnaire ;

➜ la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;

➜ l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que pour les autres personnels ;

➜ l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;

➜ une véritable formation initiale et continue.

La mise en œuvre de ces revendications pour les 129 000 AESH en poste représente 0,211 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,27 % du budget du ministère de l'Éducation nationale.

Communiqué du 23 juin 2022. **www.sudeducation.org**

Situation des personnels AESH et demande d'audience

Courrier adressé le 27 juin 2022 à monsieur Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, par plusieurs organisations syndicales.

Monsieur le ministre,

Avant même qu'une grande concertation autour de l'école s'engage, nous vous demandons de convoquer en urgence un groupe de travail ministériel pour renégocier la grille de rémunération des AESH.

Cette dernière est devenue totalement obsolète en moins d'un an et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce risque. Actuellement, seulement 3 points d'indice majoré séparent une ou un AESH en CDI dans sa 9ème année d'exercice d'une ou d'un AESH dans sa 1ère année de CDD, tandis que lors de son entrée en application, la grille affichait un écart de 20 points d'indice majoré. Les deux premiers échelons (6 ans de CDD) correspondent à une rémunération au SMIC. Nous vous alertons sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongés des milliers d'AESH dans le contexte inflationniste que vous connaissez. Ce tassement des grilles supprime l'évolution et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable.

Vous déclarez vouloir une rentrée réussie. Par leur professionnalisme, les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais cette réussite est liée aux questions de rémunération et de conditions de travail. Cela ne peut se réduire à l'annonce de l'emploi de 4 000 AESH alors même que les académies peinent à embaucher.

C'est pourquoi nos organisations syndicales vous demandent de convoquer un groupe de travail sur la grille indiciaire des AESH au plus vite, étant entendu que nous revendiquons à terme un statut au niveau de la catégorie B.

Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir être reçus en audience pour échanger sur d'autres points prégnants pour ces personnels :

- Dégradation des conditions de travail des AESH avec la généralisation des PIAL dont nous avons, à maintes reprises demandé l'abandon. Les PIAL engendrent des emplois du temps éclatés avec des personnels assurant le remplacement de leurs collègues absents et transforment les AESH en personnels déplaçables du jour au lendemain sans aucun respect de leur travail ni de l'intérêt des élèves.

- Non renouvellement de contrats dans beaucoup d'académies y compris lorsque la Cdisation est possible.

- Les quotités travaillées incomplètes imposées aux AESH par l'Éducation nationale génèrent des salaires trop faibles pour vivre dignement de leur travail et le multi employeur ne peut pas être la solution au problème.

- Enfin, le glissement terminologique de l'élève vers l'enfant auquel nous assistons actuellement va à l'encontre d'une reconnaissance du métier d'AESH.

Dans l'attente d'évoquer ces sujets lors d'une audience que vous voudrez bien nous accorder et souhaitant vivement voir avancer les conditions de rémunérations, de travail et la création d'un statut des AESH, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, l'expression de notre attachement sincère au service public d'éducation.

Concours de recrutement des enseignant·es : après 5 ans de *prof bashing*, le métier n'attire plus

Alors que 1 035 postes ont été ouverts au Capes de mathématiques, seuls 816 candidats sont admissibles, selon les résultats parus sur Publinet le 10 mai 2022. Au Capes d'allemand, seuls 83 candidats sont admissibles pour 215 postes ouverts, poursuivant le déficit de postes pourvus dans cette discipline ces dernières années.

La situation sera tendue alors qu'il y avait un déficit important de postes dans ces deux matières l'an dernier et que Jean-Michel Blanquer a annoncé l'ajout d'1h30 de maths au tronc commun de première générale à la rentrée 2022.

Les résultats des autres concours, comme les Capes et les CAPLP pour lesquels les résultats ont été publiés, soulignent cette tendance. Pour plusieurs sessions de ces concours, il y a, à l'issue des épreuves écrites, avant même les épreuves orales, moins d'admissibles que de postes ouverts aux concours.

De même pour certains Capet (éco-gestion option comptabilité et finance et toutes les options de SII notamment) et CAPLP (comme Arts appliqués option design ou Biotechnologies option santé – environnement) dont les postes, l'an dernier, n'ont pas non plus été tous pourvus.

On voit bien ce que voulait cacher Jean-Michel Blanquer en ne publiant pas le nombre de postes mis au concours. C'est le résultat de sa politique et de celle des gouvernements précédents, notamment avec la perte de pouvoir d'achat de 30 % au cours des 25 dernières années, la dégradation des conditions de travail, la multiplication des tâches, l'augmentation généralisée des effectifs à tous les niveaux d'enseignement, la perte de sens du métier nous obligeant au tri social des élèves plutôt qu'à leur émancipation, une entrée dans le métier de plus en plus précaire.

SUD Éducation revendique

- **une augmentation générale et conséquente des salaires ;**
- **la titularisation sans condition de tous les professeur·es contractuels ;**
- **le prérecrutement des enseignant·es avec une formation en tant que fonctionnaire stagiaire ;**
- **l'abrogation des réformes du baccalauréat, des lycées, de Parcoursup, de la loi rétrograde dite « pour l'école de la confiance ».**

Scandale des *Job dating* : la conséquence d'années successives de casse du service public d'éducation

L'académie de Toulouse, dès le 30 mars, et l'académie de Versailles, à partir du 30 mai, ont mis en œuvre une procédure de « job dating ». Celle-ci fait aujourd'hui scandale. Il s'agit d'une procédure accélérée de recrutement de personnels contractuels enseignants, mais aussi d'infirmiers et d'AESH. Les entretiens de recrutement durent entre 20 et 30 minutes et sont menés par des inspecteurs·trices. La seule condition de recrutement, pour les postes d'enseignant·es, est d'être titulaire d'un bac +3 minimum.

SUD éducation dénonce cette procédure sans ambiguïté aucune. Le caractère expéditif du recrutement laisse entendre à la société que les compétences professionnelles et les connaissances disciplinaires nécessaires pour exercer les missions concernées sont minimales. Il jette le discrédit sur les parcours de formation initiale dont ont bénéficié les professeur·es actuellement en poste. Ce nouveau mode de « prof bashing » est renforcé par la communication effectuée autour de ces « job dating » par les rectorats et les médias qui s'en emparent.

Cette procédure révèle l'état de délabrement dans lequel se trouve le service public d'éducation après plusieurs décennies de casse par les gouvernements successifs.

Le métier n'attire plus les étudiant·es, comme en témoignent les chiffres des concours du premier et du second degré. À titre d'exemple, le nombre d'admissibles au CRPE est particulièrement inquiétant cette année. Les causes de cette crise du recrutement sont connues : déclassement salarial, moyens insuffisants, contre-réformes successives, casse de la formation initiale. Pour SUD éducation, il est plus que jamais nécessaire d'exiger un plan d'urgence pour l'éducation qui prenne en compte tous ces aspects.

Pour autant, les futur·es collègues qui sont recruté·es en ce moment ne sont pas à blâmer. Au contraire, SUD éducation les assure dès à présent de tout son soutien dans les épreuves qu'ils et elles auront à affronter.

Partout, SUD éducation défendra ces collègues précaires, comme nous l'avons toujours fait.

Salaires : qu'attendre des annonces du ministre ?

Dimanche 26 juin, dans son entretien au Parisien, le ministre Pap Ndiaye a communiqué les mesures salariales envisagées pour les personnels de l'Éducation nationale à partir de 2023.
Les propos du ministre s'inscrivent dans la droite ligne des annonces de Macron.

Pap Ndiaye annonce une hausse de la rémunération en deux parties. Les enseignant·es verraient leur salaire augmenter en début de carrière avec un salaire de départ de 2 000 euros nets contre 1 800 euros nets en moyenne actuellement pour un·e néotitulaire, soit une augmentation de 200 euros. Cette hausse est largement insuffisante. Elle ne comble ni la perte de rémunération qui résulte du gel du point d'indice ni ne compense l'inflation. Par ailleurs, le ministre ne dit pas comment cette mesure impactera la rémunération des enseignant·es dont l'ancienneté est déjà avancée, pourtant largement impactée par l'inflation. La valeur du point d'indice a baissé comparativement à l'inflation de près de 34 % entre 1995 et 2021. En 2022, l'inflation risque de dépasser 4 %.

Selon le ministre, la hausse de la rémunération des enseignant·es sera également conditionnée à la réalisation de missions supplémentaires. Ce type de mesure a pour effet d'augmenter les inégalités salariales entre hommes et femmes et de mettre en concurrence les collègues ou de créer des hiérarchies intermédiaires qui nuisent à la cohésion des équipes et aggravent les conditions de travail en pressurant les personnels. Ndiaye continue dans la lignée de Blanquer en annonçant vouloir favoriser le remplacement en interne des personnels absents plutôt que de créer des postes pour assurer leurs remplacements. Pire, le ministre semble vouloir s'attaquer aux garanties statutaires des personnels en exigeant le rattrapage des heures alors que les personnels ont obtenu des autorisations d'absence ou des congés de formation. Les rattrapages ponctuels en cas d'absence inopinée sont déjà prévus par les textes et largement inapplicables.

De nouveau, le gouvernement choisit de mauvaises réponses pour faire face au vrai problème du non-remplacement.

Le ministre ne dit rien enfin de la rémunération des personnels AESH, AED, agent·es administratifs, infirmier·es, psyÉN et assistant·es de service social. Pourtant la grille salariale pour les AESH est largement insuffisante et tassée par l'augmentation du SMIC. Les AED ne bénéficient même pas d'augmentations de salaire à l'ancienneté. Les bas salaires nuisent à l'attractivité de ces métiers pourtant indispensables.

SUD éducation revendique

➜ le dégel du point d'indice et le rattrapage de la perte de rémunération depuis le gel du point d'indice en 2010, ce qui constituerait bien sûr une avancée, même s'il contribuerait à creuser les écarts de rémunération ;

➜ une augmentation immédiate de 400 € des salaires et un SMIC à 2 200 € bruts ;

➜ une refonte des grilles indiciaires des agent·es, pour garantir que plus les salaires sont faibles, plus ils seront augmentés ;

➜ la garantie que les précaires bénéficient de la même grille pour leurs salaires, tenant compte de toute leur ancienneté professionnelle ;

➜ le respect du statut des personnels et de leurs obligations de service.

Blanquer aspergé de crème Chantilly : SUD exige l'abandon de toutes les poursuites

Le quatre juin dernier à Montargis, deux collègues enseignants ont projeté de la Chantilly sur Jean-Michel Blanquer, candidat aux élections législatives dans la circonscription.

Ces deux enseignants ont immédiatement fait l'objet de poursuites judiciaires, incluant une garde-à-vue et une convocation sous le chef risible de « violences aggravées ».

Le ministère de l'Éducation n'est pas en reste, puisque l'administration a sans délai signifié aux deux enseignants qu'elle engage des poursuites disciplinaires à leur encontre.

Il s'agit d'un deux-poids, deux-mesures caractéristique du ministère de l'Éducation nationale. Quand des personnels font l'objet de menaces ou de violences, en particulier lorsque des femmes dénoncent des violences sexuelles et sexistes, l'administration demeure aux abonnés absents.

Cette criminalisation du mouvement social, ainsi que la répression administrative dont font l'objet nos deux collègues sont inacceptables. À l'issue de cinq ans passés à abîmer le service public d'éducation et à s'attaquer sans relâche aux conditions de travail des agent.es, l'ancien ministre de l'Éducation est l'objet d'une détestation unanime de la part des personnels

SUD éducation exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites disciplinaires et judiciaires à l'encontre de nos deux collègues.

Communiqué du 1é juin 2022. **www.sudeducation.org**

Stage de formation syndicale

Pédagogies coopératives et émancipatrices : Pourquoi ? Comment ?

Pour différentes raisons, le stage qui devait se dérouler début juillet a été reporté au mercredi 16 novembre 2022.